
Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille trois cent soixante-neuvième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 15 septembre 2015, à 10 h 5

Président(e) : M^{me} Dell Higginson (Nouvelle-Zélande)



La Présidente (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1369^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je tiens à remercier les coordonnateurs désignés en application de la décision sur le calendrier des activités publiée sous la cote CD/2021, dont les rapports ont été présentés au cours de la séance informelle de la Conférence qui s'est tenue hier après-midi. Comme prévu dans le document CD/2021, et tel que nous l'avons annoncé au cours de la séance d'hier, la présidence néo-zélandaise a adressé au secrétariat une lettre demandant que tous les rapports soient officiellement distribués aux membres de la Conférence. Une fois que cette lettre aura été distribuée avec les rapports, les délégations qui souhaitent formuler des observations officielles sur ceux-ci auront la possibilité de le faire à l'occasion de la prochaine séance officielle de la Conférence.

Vous avez maintenant tous reçu les modifications à apporter au projet de rapport de la Conférence, qui ont été publiées sous la cote CD/WP.591/Amend.2 (en anglais seulement). Ce document a été distribué dans vos casiers vendredi dernier. J'avais aussi demandé au secrétariat d'en envoyer en même temps une copie numérique, et j'espère que vous l'avez tous également reçue.

Après la séance plénière officielle de ce matin, nous allons tenir une séance informelle pour examiner les modifications à apporter au rapport. Toutefois, les délégations qui souhaitent que leurs commentaires soient inscrits à ce stade dans le compte rendu définitif de la présente séance plénière doivent ajouter leur nom à la liste des orateurs pour cette séance plénière. Cela dit, un certain nombre de délégations ont déjà demandé à prendre la parole pendant la séance officielle. Comme cela a été indiqué à la 1368^e séance, je suis très heureux de souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur van Oosterom, Représentant Permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York et Président désigné de la Première Commission à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Comme cela a été fait par le passé, le Président désigné va prendre la parole devant la Conférence du désarmement ce matin. Monsieur l'Ambassadeur van Oosterom, je vous souhaite la bienvenue, vous avez la parole.

M. van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Madame la Présidente. En étant dans cette salle, je me suis rendu compte que la Nouvelle-Zélande et le Royaume des Pays-Bas étaient géographiquement aux antipodes l'un de l'autre – du moins du point de vue des Pays-Bas – et c'est symbolique, puisqu'à l'ONU, nous sommes voisins. À l'Assemblée générale, les représentants des Pays-Bas et de la Nouvelle-Zélande sont assis l'un à côté de l'autre, et j'y vois un symbole du fait que nous pouvons être très proches malgré l'éloignement géographique de nos pays. Je vous remercie donc de nous avoir permis de prendre la parole ici aujourd'hui. Le Royaume des Pays-Bas est un partisan convaincu de la diplomatie multilatérale et de l'ordre juridique international, et nous sommes porteurs d'une solide tradition d'appui aux initiatives de désarmement et de renforcement de la sécurité internationale. Par conséquent, lorsque la possibilité de présider la Première Commission s'est présentée, mon ministre m'a immédiatement dit que je devais accepter cette proposition. C'est un grand honneur pour notre pays d'avoir été élu et d'assurer en octobre la présidence de la Première Commission. En outre, cela met en pratique la devise de notre pays : « Les Pays-Bas, votre partenaire pour la paix, la justice et le développement. ».

Ma mission en tant que Président consistera à diriger les travaux de la Première Commission aussi efficacement que possible, d'une manière ouverte, neutre et transparente. Néerlandais je suis et néerlandais je resterai, mais en tant que Président, je tracerai une frontière nette et serai neutre, ouvert et transparent. Ma visite d'hier et d'aujourd'hui à Genève est essentielle pour me préparer à la prochaine session de la Première Commission. Nous voyons un lien direct entre les travaux de la Conférence du désarmement et ceux de la Première Commission et, comme nous le savons tous, de nombreuses résolutions de la Première Commission requièrent l'action de la Conférence. Comme je l'ai dit hier à certains d'entre vous, la diplomatie consiste à créer des liens et, par cette visite, je me suis efforcé d'établir un lien entre New York et Genève, entre la Première Commission et la Conférence, et certainement aussi avec de nombreux collègues ici présents aujourd'hui. Je suis très heureux de voir que, même après une seule journée, je reconnais déjà de nombreux visages, et je me réjouis d'accueillir à New York ceux d'entre vous qui s'y rendront. Il

s'agit aussi de créer un lien plus concret entre le Président et les États Membres. Comme je l'ai indiqué, le Bureau et les personnes de contact pour chaque groupe régional au sein du Bureau joueront un rôle clef dans l'établissement d'un lien opérationnel entre les travaux du Président et ceux de l'ensemble des États Membres.

Hier, il m'a été très utile d'entendre beaucoup d'entre vous me dire directement quels seraient vos priorités en octobre. J'espère que j'ai correctement expliqué quelles seront nos priorités pour la présidence de la Première Commission, qui jouera aussi par définition un rôle central pour ce qui est des questions de procédure, et aussi certainement pour la gestion du temps.

Sur le fond, la Conférence du désarmement occupe une place importante dans le mécanisme du désarmement. Il est important de débattre de l'amélioration de ce mécanisme aussi à New York et, dans cette optique, d'examiner également le rôle de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Il était essentiel pour moi d'entendre vos opinions et vos conseils, qui m'aideront de façon déterminante à exercer mes fonctions de Président. Pour finir, je me suis entretenu ici hier avec des représentants du Groupe des 21, du groupe Mason et de l'Union européenne. Comme je l'ai également indiqué à beaucoup d'entre vous hier, il est absolument crucial, pour ceux d'entre vous qui contribuent aux résolutions, de partir de cette base, et ce, au plus tôt, si je puis vous donner ce conseil. Nouez des contacts et assurez-vous de le faire avant la date butoir du 20 octobre. Nombre d'entre vous ont exprimé un vif intérêt pour ce que faisaient les autres concernant les résolutions, et je ne peux que me répéter : démarrez vos consultations et assurez-vous d'obtenir l'appui de vos interlocuteurs afin d'être prêts à temps.

En outre, j'ai écouté les propositions concrètes que beaucoup d'entre vous ont faites pour la session d'octobre. Des questions ont été posées, et je discuterai de certaines d'entre elles avec mes collègues du Bureau. Pour ce qui est de la session conjointe avec la Quatrième Commission concernant l'espace extra-atmosphérique, j'examinerai la question la semaine prochaine avec le Président de la Quatrième Commission.

J'ai aussi entendu quelques suggestions concernant les moyens d'améliorer la communication avec le Bureau. J'en discuterai avec celui-ci pour voir comment nous pouvons améliorer la communication sur les questions de procédure, et nous vous informerons plus tard de la façon dont nous allons le faire. Je suis encouragé par l'appui résolu que nombre d'entre vous m'ont témoigné au sujet des éléments de la méthode de travail que j'ai présentés hier, notamment en ce qui concerne la nécessité d'une stricte gestion du temps et du respect du temps de parole imparti aux orateurs. En tant que Président de la Première Commission, je ferai tout mon possible pour préserver l'intérêt collectif – notre intérêt à tous – et m'assurer que les orateurs puissent prononcer leur déclaration au moment prévu. Beaucoup d'entre vous m'ont dit à quel point il était important que nos travaux s'achèvent au plus tard le 6 novembre. Des considérations d'ordre personnel sont aussi en jeu, puisqu'il serait incommode d'avoir à modifier les réservations de tous ces billets d'avion. Je pense que nombre d'entre nous partagent cette préoccupation, de même à coup sûr que nos collègues de Genève qui se déplaceront à New York.

J'attends avec intérêt de travailler avec vous en octobre et au début de novembre. J'ai apprécié la qualité des discussions de fond que j'ai eues avec beaucoup d'entre vous hier, et j'espère que nous les poursuivrons au sein de la Première Commission. Je sais que je pourrais compter sur vous tous pour rendre aussi constructifs et positifs que possible les débats et les délibérations de la Première Commission. J'ai pris conscience hier de l'importance de la session à venir de la Première Commission, qui s'inscrit dans une perspective plus globale. Les semaines à venir seront très importantes : dans deux semaines se tiendra le sommet sur les objectifs et le programme de développement durable, qui donnera une réelle impulsion à ce processus ; nous nous réunirons à Paris pour lutter contre les effets des changements climatiques et nous espérons réellement que cette réunion fera avancer les choses. Je forme l'espoir que grâce à nos efforts conjugués et, bien sûr, à ceux des États Membres, nous profiterons de la session de la Première Commission pour faire progresser l'action en faveur du désarmement et de la sécurité internationale. Aux Pays-Bas, nous avons une devise qui dit « L'unité fait la force ». J'espère que grâce à un bon état d'esprit fondé sur la collaboration et la coopération entre les États Membres et sur de

solides relations personnelles entre tous leurs représentants, nous assisterons en octobre et au début de novembre à une session de la Première Commission des plus fructueuses et couronnées de succès.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Président désigné de la Première Commission d'être venu renouer et renforcer les liens entre New York et Genève, ainsi que d'avoir souligné la relation symbolique qui existe entre la Nouvelle-Zélande et les Pays-Bas, si éloignés géographiquement mais si proches au sein de l'Organisation des Nations Unies. Je suis certaine de me faire l'interprète de tous ici en vous souhaitant ce qu'il y a de mieux, et toutes les délégations, je le sais, vous apporteront leur plein appui. Nous vous souhaitons un plein succès dans vos futures entreprises, Monsieur l'Ambassadeur van Oosterom.

Je passe maintenant à la liste des orateurs d'aujourd'hui. Les délégations des pays ci-après ont demandé à s'exprimer : Cuba, puis la Fédération de Russie et enfin la Chine. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Rodríguez Camejo, représentante de Cuba.

M^{me} Rodríguez Camejo (Cuba) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi, Madame la Présidente, de vous souhaiter plein succès dans votre rôle de Présidente de la Conférence du désarmement et de vous assurer de l'appui de notre délégation. Nous tenons en outre à préciser que nous souscrivons pleinement aux déclarations faites jusqu'à présent par le Groupe des 21.

Madame la Présidente, il est inacceptable que soixante-dix ans après le largage de deux bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki, la communauté internationale continue de vivre sous la menace des armes nucléaires. L'élimination totale et l'interdiction des armes nucléaires sont une question de survie pour l'humanité et la plus haute des priorités dans le domaine du désarmement. L'utilisation, qu'elle soit délibérée ou non, de ne serait-ce qu'une infime partie de l'énorme arsenal nucléaire mondial entraînerait un hiver nucléaire avec des conséquences humanitaires désastreuses et l'anéantissement de l'espèce humaine. Les doctrines de défense basées sur la prétendue dissuasion nucléaire sont inacceptables.

Au début de 2015, il restait encore quelque 15 850 armes nucléaires dans le monde, dont 4 300 étaient déployées dans les forces armées. Environ 1 800 de ces armes sont maintenues en état d'alerte opérationnelle élevée. Alors que des dizaines de millions d'êtres humains meurent en silence, victimes de la pauvreté et de maladies évitables ou curables, quelque 1 800 milliards de dollars de dépenses militaires sont engagées pour mener des guerres de conquête modernes, qui coûtent la vie à des milliers de personnes.

Dans le même temps, la Conférence du désarmement demeure incapable d'exercer son mandat en tant qu'unique instance multilatérale de négociation de traités sur le désarmement, en particulier en ce qui concerne le désarmement nucléaire, dont l'Assemblée générale avait fait une priorité à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, en 1978.

Nous regrettons profondément que la Conférence n'ait pas entrepris de travaux de fond depuis près de vingt ans et sommes convaincus que cette impasse résulte de ce que certains États manifestent un manque de volonté politique de progresser réellement, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire. Le fait que la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ne soit pas parvenue à adopter un document final consensuel – car trois pays s'opposaient à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive – témoigne de la gravité de la situation, tout comme la pauvreté du contenu du paragraphe relatif au désarmement nucléaire figurant dans le projet de texte.

Nous réaffirmons que tous les États parties au Traité sur la non-prolifération doivent se conformer aux obligations juridiquement contraignantes énoncées dans cet instrument. L'application effective de l'article VI du Traité requiert que les États agissent de façon plus concrète et mesurable dans des délais précis.

Cuba continuera de demander aux États de prendre des mesures multilatérales concrètes afin de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. En tant que membre actif du Mouvement des pays non alignés, nous appuyons la proposition figurant dans la

résolution 69/58 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a demandé que des négociations commencent au plus tôt, dans le cadre de la Conférence du désarmement, en vue de l'adoption rapide d'une convention globale sur les armes nucléaires interdisant la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et prévoyant leur destruction. Néanmoins, en attendant l'élimination complète des armes nucléaires, il est urgent de parvenir à un accord sur un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes.

Les déclarations unilatérales et les engagements volontaires – même soumis à vérification –, que proposent certains États, ne peuvent suffire à eux seuls. Rappelons-nous la première réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée au désarmement nucléaire, qui s'est tenue en 2013, et l'importance de la commémoration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le 26 septembre de chaque année. En outre, nous réaffirmons que tous les membres de la Conférence devraient s'engager à assurer le succès de la conférence internationale de haut niveau des Nations Unies sur le désarmement nucléaire, qui doit avoir lieu au plus tard en 2018.

Une autre étape importante sur la voie du désarmement a été franchie à l'occasion du deuxième sommet de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), qui s'est tenu à La Havane en janvier 2014, lorsque la région de l'Amérique latine et des Caraïbes a été officiellement déclarée zone de paix. Dans la déclaration du sommet, le ferme engagement des membres de la CELAC à promouvoir le désarmement nucléaire en tant qu'objectif prioritaire a été souligné.

Cuba réaffirme l'importance du multilatéralisme en tant que principe fondamental des négociations sur le désarmement. Notre pays confirme qu'il demeure déterminé à négocier sur toute question dont conviendront l'ensemble des États dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Ce n'est pas en modifiant les méthodes de travail et le règlement intérieur de la Conférence que nous ferons avancer les négociations. Des instruments juridiques importants sur le désarmement ont été négociés par le passé, alors même que le contexte de travail était strictement identique à ce qu'il est aujourd'hui. Cuba réaffirme qu'aucun progrès réel ne pourra être réalisé en l'absence de volonté politique de la part de certains États, en particulier en ce qui concerne le désarmement nucléaire. Cependant, il va sans dire que nous sommes cependant ouverts à l'idée d'améliorer les méthodes de travail de la Conférence, y compris en faisant participer la société civile à ses travaux.

Cuba engage la Conférence du désarmement à adopter un programme de travail équilibré et complet qui reflète les priorités réelles en matière de désarmement nucléaire et qui fasse sortir la Conférence de cette impasse prolongée, dont seuls quelques États membres bénéficient.

La Conférence est en mesure de négocier simultanément des questions diverses, telles qu'un traité visant à éliminer et à interdire les armes nucléaires, un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, un traité donnant des garanties de sécurité efficaces aux États qui, à l'image de Cuba, ne possèdent pas d'armes nucléaires et un traité interdisant la production de matières fissiles.

Cuba est favorable à l'ouverture, à la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité multilatéral, non discriminatoire et effectivement vérifiable visant à interdire la production de toutes les matières fissiles de qualité militaire, comprenant la déclaration et l'élimination irréversible de tous les stocks de matières fissiles, suivant un calendrier concerté, et couvrant également la production future de ces matières pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. La négociation d'un traité sur cette question irait, certes, dans la bonne direction, mais s'avérerait insuffisante si des mesures ultérieures pour parvenir au désarmement nucléaire n'étaient pas adoptées.

Nous demandons que tout projet de militarisation de l'espace et du cyberspace soit immédiatement interrompu. Nous considérons que la prévention d'une course aux armements dans l'espace est une priorité, tout comme la prévention du déploiement d'armes dans l'espace. Des accords juridiquement contraignants sont indispensables pour maintenir l'espace exempt de tout type d'activité d'armement. Le projet de traité dont la Fédération de Russie et la Chine ont saisi la Conférence du désarmement en 2008 et qui a été révisé en 2014 est un bon point de départ pour les débats et les négociations traitant de cette question. Nous appuyons l'ouverture, à la Conférence du désarmement, de négociations devant mener à la conclusion d'un traité juridiquement contraignant visant à écarter définitivement la possibilité d'une course aux armements dans l'espace.

En outre, nous condamnons, parce qu'elle risque de provoquer des conflits internationaux, l'utilisation illicite et secrète, par des individus, des organisations ou des États des systèmes informatiques d'autres nations dans le but de lancer des attaques sur des pays tiers. L'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications doit respecter pleinement les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et le droit international.

J'aimerais conclure en soulignant qu'il n'existe aucune priorité plus importante pour la Conférence du désarmement que celle de parvenir à l'interdiction et à l'élimination totale des armes nucléaires de la surface de la terre. Cuba continuera à travailler sans relâche pour atteindre cet objectif.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de Cuba de sa déclaration et je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous aimerions saisir cette occasion pour appeler une nouvelle fois l'attention des participants à cette Conférence sur notre objectif commun qui est de prévenir une course aux armements dans l'espace, objectif dont vient de parler la Représentante de Cuba. Il est de notre intérêt de tirer avantage de la situation favorable que représente aujourd'hui l'absence d'armes dans l'espace pour engager ensemble les travaux de fond sur un traité visant à prévenir le déploiement d'armes dans l'espace.

Vous savez tous que l'année dernière, la Russie et la Chine ont saisi la Conférence d'un projet de traité révisé, dont le texte, qui prenait en compte les positions des différentes délégations, a suscité un grand intérêt, notamment depuis le début de la présente session de la Conférence du désarmement. Devant l'ampleur du retentissement de ce projet, la Russie et la Chine ont décidé d'actualiser leurs observations communes. Aujourd'hui, nous vous présentons donc conjointement avec les co-auteurs chinois les observations correspondantes dans un document de la Conférence daté du 14 septembre 2015 et publié sous la cote CD/2042.

Nous espérons que les participants à la Conférence profiteront de l'intersession pour prendre connaissance en détail du document, qui répond à toutes les questions qui les préoccupent, ou presque.

Nous appelons chacun d'entre vous à participer activement et de façon constructive au dialogue approfondi et pragmatique concernant le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace au cours de la session de 2016. Nous comptons sur ce débat pour lancer les négociations sur le traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace à la Conférence du désarmement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie pour sa déclaration et je donne la parole au Représentant de la Chine.

M. Fu Cong (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine et la Fédération de Russie ont récemment soumis à la Conférence du désarmement leurs commentaires conjoints concernant les observations formulées par les États-Unis d'Amérique à propos du projet de Traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Nous espérons que notre texte figurera dans le rapport annuel de la Conférence en tant que document officiel. Notre collègue russe vient de le mentionner brièvement, et je souhaiterais également saisir cette occasion pour faire part de nos réflexions à ce sujet.

La Chine a toujours insisté sur le fait que la prévention d'une course aux armements dans l'espace était une priorité pour la Conférence. Dans le contexte actuel, l'importance de la sécurité dans l'espace et la militarisation croissante de ce milieu soulignent à quel point il est indispensable que nous entamions immédiatement les négociations visant à convenir d'un instrument international sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. C'est ainsi qu'en 2008, la Chine et la Fédération de Russie ont soumis un projet de traité sur l'espace et, qu'en 2014, nous en avons présenté une version actualisée pouvant servir de support à la Conférence pour la négociation d'un instrument juridique sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Depuis la présentation de ce projet, la Conférence a tenu plusieurs cycles de débats de fond pour examiner son contenu spécifique, et certains États ont fait part de leurs observations. En 2014, les États-Unis ont présenté par écrit leurs observations spécifiques sur le projet de traité, qui figurent dans le document CD/1998.

Nous avons toujours souligné que le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace était susceptible de faire l'objet de remarques et que nous accueillerions avec un grand intérêt les remarques que les États membres auraient à formuler. Vos réactions nous aideront à améliorer notre texte et à y consacrer de nouveaux débats approfondis et utiles. La Chine et la Fédération de Russie ont donc soigneusement et minutieusement étudié les observations faites par les États et s'efforceront d'y répondre en exposant leurs avis et leurs explications.

Je voudrais simplement souligner les deux points suivants. Le premier concerne la portée du traité. La Chine estime qu'il s'agit essentiellement d'un instrument préventif visant à interdire les actes plutôt que les armes elles-mêmes. Si le projet n'interdit pas directement les armes antisatellites terrestres, maritimes ou aériennes, nous sommes d'avis qu'interdire le déploiement d'armes dans l'espace et la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux rendra inutile la mise au point et la production de telles armes pour les États parties, compte tenu du coût élevé qu'elles engendreraient.

Le deuxième point porte sur la question des inspections. La Chine juge que des inspections ne sont pas nécessaires pour que le traité soit efficace. Ni le Traité sur l'espace de 1967 ni la Convention sur les armes biologiques ne comporte de mécanismes d'inspection. Les mesures prises au niveau national et celles prévues à l'article VII du projet de traité concernant les consultations sur le respect des dispositions, la transparence et le renforcement de la confiance sont des moyens efficaces de garantir l'observation du traité. Par la suite, lorsque les conditions seront réunies, nous pourrions conclure un accord sur un protocole additionnel spécifique sur les inspections. L'article V de la dernière version du traité prévoit la possibilité d'un tel aménagement.

La position que je viens de vous présenter figure déjà dans les récentes observations conjointes que la Fédération de Russie et la Chine ont soumises à la Conférence, et nous espérons, chers collègues, que vous les étudierez avec soin et en profondeur.

Bien que la session annuelle de la conférence touche à sa fin, nous pensons qu'en présentant ce document à ce stade, nous laissons aux parties suffisamment de temps pour l'étudier de fond en comble, de sorte que l'année prochaine, la Conférence puisse engager des débats de fond plus approfondis sur des questions spécifiques et pertinentes et jeter ainsi les bases des futures négociations de la Conférence concernant un instrument juridique traitant de cette question.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la Chine de sa déclaration et je donne la parole au Représentant des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Madame la Présidente, je voudrais faire suite aux remarques formulées par les Représentants de la Fédération de Russie et de la Chine en disant que mon gouvernement attend avec impatience et grand intérêt de lire les observations qui ont été présentées aujourd'hui et que nous lirons ce texte en détail.

Je dois cependant aborder un point qui a été soulevé par l'Ambassadeur de Chine. Il a indiqué que les observations actualisées ne traitaient pas de la question des armes antisatellite. Comme vous le savez, et comme les membres de ma délégation et moi-même

l'avons dit par le passé, nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que certains États poursuivent la mise au point et l'expérimentation de ces systèmes antisatellite destructeurs. L'élaboration de tels systèmes est un facteur de déstabilisation qui, nous l'avons dit, menace la sécurité et la viabilité à long terme de l'environnement spatial. Les armes antisatellite, source de débris orbitaux, font peser sur l'espace un grand nombre de menaces pour tous ceux qui tirent profit de ce milieu. Sur le plan de la sécurité, les armes antisatellite sont une menace directe pour les satellites et pour les renseignements stratégiques et tactiques qu'ils fournissent, et leur utilisation pourrait exacerber une crise ou un conflit. Ces armes sont aussi une menace directe pour les infrastructures vitales utilisées pour la limitation des armements, la vérification et la surveillance, le commandement militaire, le contrôle des communications et les alertes tactiques en cas d'attaque imminente. Un essai ou une attaque, forcément source de débris, ne durent sans doute que quelques minutes, mais les conséquences peuvent se prolonger pendant des décennies et menacer indistinctement tous les objets spatiaux de toutes les puissances spatiales.

J'aimerais soulever un dernier point s'agissant de la question de la vérification, qui, je le crois, est primordiale. Nous avons dit très clairement qu'aucun régime de vérification complète permettant de mieux surveiller ou vérifier la limitation du déploiement d'armes dans l'espace n'était prévu. Nous ne pouvons appuyer un angle d'approche selon lequel les dispositions relatives à la vérification ne seraient définies que dans le cadre de la négociation ultérieure d'un éventuel protocole additionnel. De plus, les États-Unis estiment que les technologies existantes et les mesures de coopération en vigueur ne permettent pas de vérifier efficacement un accord interdisant le déploiement d'armes dans l'espace. J'en ai terminé avec mes observations mais, une fois encore, nous attendons avec impatience et intérêt de lire plus en détail ces observations formulées par la Russie et la Chine et nous ferons connaître notre réponse en temps voulu.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des États-Unis de sa déclaration. L'oratrice suivante est la Représentante de la Finlande. Madame l'Ambassadrice, vous avez la parole.

M^{me} Kairamo (Finlande) (*parle en anglais*) : Mes remarques sont plutôt d'ordre général, et je voudrais profiter du fait que le Président désigné de la Première Commission se trouve parmi nous, ce dont je suis extrêmement reconnaissante. Mes observations seront donc générales et auront trait à la prochaine session de la Première Commission.

Monsieur l'Ambassadeur, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission, un poste de la plus haute importance, et de vous assurer de la pleine coopération de ma délégation. La Finlande accorde une grande importance au désarmement et aux traités relatifs à la maîtrise des armements. La Première Commission constitue un élément essentiel du mécanisme de désarmement et nous apprécions grandement ses travaux. Il est bien entendu décevant de constater que la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'a pas été en mesure de convenir d'un document final. La Finlande s'est investie, j'ose le dire, corps et âme dans la Conférence d'examen du TNP et l'ensemble du processus, en particulier par le biais de son Secrétaire d'État adjoint aux affaires étrangères, M. Jaakko Laajava, agissant en tant que facilitateur de la conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive. Ses efforts ont ouvert la voie au dialogue régional sur les questions d'importance primordiale pour la sécurité au Moyen-Orient. Pour l'heure, nous devons regarder vers l'avenir, puisque le TNP demeure l'un des principaux piliers de la sécurité internationale. Une coopération concrète semble désormais cruciale pour faire progresser l'action définie dans le Traité. Il s'agit là aussi d'une question clef pour la session de la Première Commission. Les engagements relatifs aux trois piliers du TNP restent d'actualité et leur importance ne se dément pas. Le document final et le plan d'action adoptés lors de la Conférence d'examen du TNP demeurent et de nombreux objectifs restent à remplir. Nous espérons que tous les États respecteront ces engagements dans les années à venir. Les trois Conférences sur les incidences humanitaires des armes nucléaires ont mis en évidence l'importance de cette question particulière.

Dans l'ensemble, nous devrions travailler sur des mécanismes assurant une meilleure entente entre tous les États sur la question du désarmement nucléaire. Une solution serait que l'Assemblée générale crée un groupe de travail à composition non limitée, qui pourrait servir de cadre pour chercher de nouveaux terrains d'entente et mener diverses approches en parallèle.

La plupart d'entre nous conviendront qu'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires devrait être négocié et adopté en priorité. Le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux et les éléments qu'il contient constituent un point de départ pour de futures négociations sur le traité. Nous sommes prêts à nous engager de façon concrète dans la réalisation de cet objectif, notamment dans le cadre de la Première Commission.

Après des années de dur labeur, le Traité sur le commerce des armes est enfin entré en vigueur en décembre dernier. Il s'agit là d'un succès de taille pour la communauté internationale. Nous sommes également pleinement satisfaits de l'issue de la première Réunion des États Parties à Cancún, et nous tenons à féliciter une fois de plus l'Ambassadeur Lomónaco et son équipe pour leur excellent travail lors de cette réunion. En tant que l'un des vice-présidents de la prochaine Réunion des États parties, nous attendons avec intérêt de coopérer avec le secrétariat du Traité et le Président de la prochaine Conférence des États parties.

L'un des événements les plus récents est l'accord sur le nucléaire iranien. Le Plan d'action global commun est un moment et une occasion historiques. La Finlande, évidemment en tant que membre de l'Union européenne, a bien entendu toujours appuyé les négociations avec l'Iran. Il est important d'appuyer l'Agence internationale de l'énergie atomique dans son rôle de contrôle et de vérification, pour lequel il est également important de garantir à l'Agence un financement suffisant. Nous lui apportons notre plein appui dans ses efforts pour mettre en œuvre les mesures de vérification et de contrôle nécessaires pour s'assurer que l'Iran respecte ses engagements au niveau nucléaire comme prévu dans le Plan d'action global commun.

Enfin, à une époque où la coopération et les principes en matière de sécurité collective sont mis à l'épreuve et contestés, nous devrions continuer à protéger et renforcer les engagements et les normes essentielles à la sécurité internationale et à la confiance mutuelle. La Finlande est déterminée à œuvrer à cette fin et considère la Première Commission comme un organe indispensable pour faire de nouveaux progrès dans ce domaine.

Je voudrais une fois de plus apporter notre plein appui à vos travaux, Monsieur l'Ambassadeur, ainsi qu'aux efforts que vous déployez pour rationaliser les méthodes de travail de la Première Commission.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de la Finlande. Le prochain orateur suivant sur ma liste est le Représentant du Royaume-Uni. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous l'avons entendu, un des orateurs de ce matin a laissé entendre que la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération (TNP) n'était pas parvenue à un consensus final au motif que trois pays s'étaient opposés à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Mon pays a été l'un de ceux qui n'a pas été en mesure de se joindre au consensus en mai. Alors que j'ai clairement expliqué à l'époque que cette opposition était due au fait que nous ne pouvions accepter le texte sur une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient, je tiens aujourd'hui à affirmer de la façon la plus claire que nous ne sommes pas opposés à la création d'une telle zone. Bien au contraire. Le Royaume-Uni assume avec sérieux les responsabilités qui lui incombent au titre du Traité sur la non-prolifération et en sa qualité de coauteur de la résolution sur le Moyen-Orient de 1995. Nous avons déployé tous les efforts possibles conformément à l'accord conclu sur cette question en 2010. Nous regrettons que ces efforts n'aient pas abouti à des progrès plus conséquents. Pour ce qui est de l'avenir, nous soutenons les principes qui sous-tendent l'Accord de 2010, en particulier celui qui stipule que tout processus conduisant à la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient doit se faire sur la

base d'arrangements librement conclus par tous les États de la région. Lorsque les États de la région seront prêts à se réunir à nouveau pour débattre de ces arrangements, le Royaume-Uni sera présent pour les épauler.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant du Royaume-Uni de sa déclaration. L'orateur suivant est le Représentant de l'Inde. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Varma (Inde) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, nous tenons à dire que nous apprécions votre manière de faire avancer les travaux de cette Conférence, notamment les efforts que vous déployez pour faire aboutir nos consultations sur son rapport annuel. Je voudrais remercier le secrétariat de la Conférence pour l'appui qu'il apporte à ses travaux cette année. Nous remercions l'Ambassadeur Van Oosterom, des Pays-Bas, Président désigné de la Première Commission, pour son importante déclaration de ce matin.

Alors que cette session annuelle touche à sa fin, nous ne pouvons que partager le sentiment de déception né du fait que cette Conférence a une nouvelle fois été empêchée d'entamer des négociations et de s'acquitter de son mandat en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. Toutefois, l'adoption par la Conférence du rapport du coprésident du Groupe de travail informel et le précieux travail accompli par les coordonnateurs sur les quatre principaux points de l'ordre du jour dans le cadre des débats structurés informels ont constitué des avancées notables cette année et ont consolidé le rôle crucial que cette Conférence pourra jouer dans la négociation et la conclusion d'un futur instrument juridique universellement accepté et appliqué. Le rapport annuel de la Conférence à l'Assemblée générale devrait souligner cet important message.

Nous voudrions saisir cette occasion pour exprimer aux quatre coordonnateurs notre reconnaissance pour leurs efforts diligents et pour leurs rapports, lesquels ont bien entendu été établis à titre personnel et sans préjudice des positions nationales des délégations. Nous félicitons l'Ambassadeur Amr Ramadan de l'Égypte pour son rapport complet sur le désarmement nucléaire, question qui demeure une priorité pour un certain nombre d'États membres de cette Conférence, notamment pour l'Inde. C'est ainsi que l'Inde a toujours appelé de ses vœux un désarmement mondial, vérifiable et non discriminatoire suivant un calendrier précis. Nous regrettons que la Conférence n'ait pas été en mesure de faire avancer la proposition de l'Inde concernant la négociation d'une convention sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires ou encore la proposition avancée par le Groupe des 21 en faveur d'une convention globale sur les armes nucléaires. Nous voudrions féliciter l'Ambassadeur Ravinatha Aryasinha, de Sri Lanka, pour son rapport, qui reflète des aspects importants du débat sur les garanties de sécurité négatives. L'Ambassadeur d'Allemagne, Michael Biontino, a mené des débats approfondis sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

Nous considérons que l'événement marquant de cette année a été le rapport du Groupe d'Experts gouvernementaux sur le Traité, adopté par consensus et publié sous la cote CD/2023. Le rapport a souligné que le Traité, de même que sa négociation à la Conférence du désarmement, restaient une priorité bénéficiant d'un large appui international, et que le document CD/1299 et le mandat qui y est énoncé restaient la base la plus solide pour commencer les futures négociations. Nous espérons que la Conférence sera en mesure d'avancer dans cette direction à sa prochaine session annuelle. Les discussions sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, conduites par l'Ambassadeur Matthew Rowland, du Royaume-Uni, ont apporté de nouvelles perspectives sur les questions pertinentes, même si une approche globale juridiquement contraignante de la prévention de la militarisation de l'espace n'a toujours pas reçu l'appui de certaines grandes puissances spatiales. Nous examinerons attentivement les clarifications écrites supplémentaires fournies par la Russie et la Chine aujourd'hui concernant le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, qui sera publié sous la cote CD/2042. Les débats structurés informels ont été utiles dans l'ensemble, et la délégation indienne a activement contribué aux débats approfondis dans l'espoir qu'ils posent les fondations nécessaires au lancement de négociations futures à cette Conférence.

Alors que les pays du monde entier s'apprêtent à commémorer le centenaire de la Première Guerre mondiale, nous devons prendre le temps de réfléchir aux immenses et terribles pertes en vies humaines et aux répercussions de cette guerre sur la suite de l'histoire du monde, y compris la création d'institutions qui se trouvaient dans les locaux que nous utilisons aujourd'hui. Nous rappelons que près de 1,5 million de soldats venus de l'Inde et de notre région ont combattu dans cette guerre, avec un courage inégalé, sur des rivages lointains, loin de leurs patries, dans des climats et des conditions qui leur étaient étrangers. Pas moins de 74 000 ne sont jamais rentrés. En hommage à la mémoire de leur ultime sacrifice, la Mission de l'Inde auprès de la Conférence du désarmement a, au début du mois, fait don d'une série d'ouvrages sur le sujet écrits par des auteurs indiens à la Bibliothèque des Nations Unies. Nous voudrions saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général de la Conférence, le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Michael Møller, pour son appui, ainsi que la bibliothécaire en chef, M^{me} Charlotte Warakaulle, et son équipe de tenir à la disposition de tous les ressources inestimables et le trésor que constitue la bibliothèque des Nations Unies.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Inde de sa déclaration. L'orateur suivant est la Représentante de Cuba. Madame l'Ambassadrice, vous avez la parole.

M^{me} Rodríguez Camejo (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je vous prie de m'excuser de demander à nouveau la parole. Je serai très brève.

Dans mon pays, et, je crois, dans d'autres pays d'Amérique latine aussi, il existe un adage qui dit : « Si le chapeau te fait, mets-le. ». Je pense que nous avons vu un exemple qui le confirme lors de la présente séance de la Conférence du désarmement. Nous avons également entendu quelques observations d'autres délégations qui vont dans ce sens.

Je voudrais souligner que la résolution portant sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient adoptée en 1995 par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires était une composante essentielle de l'ensemble des mesures approuvées. C'est bien entendu dans le cadre de cet ensemble que le Traité a pu être prorogé pour une durée illimitée. Ce que nous voyons aujourd'hui, c'est que la communauté internationale se sent frustrée de voir que cet ensemble de mesures n'a pas été mis en œuvre et qu'une partie fondamentale, à savoir la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, a été différée depuis trop longtemps déjà. Permettez-moi de redire, Madame la Présidente, que l'échec de la Conférence d'examen du TNP, l'absence d'un document final, adopté par consensus, et l'incapacité de la Conférence à s'acquitter de son mandat et de commencer des négociations sur des traités multilatéraux sur le désarmement, en particulier sur le désarmement nucléaire, découlent tous de l'absence, de la part de certains États, de la volonté politique de faire des progrès réels.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante de Cuba de sa déclaration. L'orateur suivant est le Représentant de la République arabe syrienne. Monsieur, vous avez la parole.

M. Al Nuqari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Madame la Présidente, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole en séance plénière officielle sous votre présidence, je tiens à vous exprimer ma profonde gratitude et à saluer les efforts remarquables que vous avez déployés pour établir la version définitive du rapport sur les travaux de la Conférence. Nous vous félicitons de l'excellente manière avec laquelle vous dirigez nos délibérations.

Je voudrais axer ma déclaration sur la question de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes les autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Je voudrais tout d'abord remercier la Représentante de Cuba pour l'excellente manière dont elle a traité le sujet, à la fois dans sa déclaration initiale et dans son commentaire ultérieur. Certaines délégations se trompent lorsqu'elles cherchent à avancer des idées trompeuses insinuant que la création d'une telle zone est régie par les mêmes procédures que celles applicables à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres régions du monde. La différence réside d'abord et avant tout dans le fait que les discussions concernant la mise en place d'une telle zone dans la région en question ne se limitent pas

aux armes nucléaires, mais couvrent aussi toutes les autres armes de destruction massive, alors que les discussions pour d'autres régions se limitent aux armes nucléaires. Deuxièmement, la création de la zone en question n'est pas régie par les principes généraux énoncés lors de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Les États ont accepté certaines obligations découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En particulier, le dernier paragraphe de la résolution sur le Moyen-Orient fait référence à la responsabilité de tous les États parties au TNP de créer une telle zone. En outre, il incombe aux États dépositaires du TNP la responsabilité particulière de veiller au respect de cette obligation. Il s'ensuit que les États dépositaires doivent agir de bonne foi pour promouvoir la création d'une telle zone au lieu de l'entraver. Cette obstruction constitue une violation de l'un des principes de la Charte des Nations Unies, à savoir le principe de la bonne foi. Nous savons, bien entendu, que la Russie, qui est également un État dépositaire, a non seulement assumé ses responsabilités, mais a également fait des propositions constructives pour faire face aux conséquences de l'échec des efforts déployés par le facilitateur finlandais, M Laajava, pour s'acquitter de la mission qui lui avait été confiée. Bien entendu, mon gouvernement a systématiquement réaffirmé son appui à la création de cette zone et a appelé à sa création dans une résolution du Conseil de sécurité lorsque la Syrie en était membre. À l'époque, la Syrie a présenté un projet de résolution portant sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires mais, lorsque la version définitive s'est trouvée sur le point d'être soumise au vote, elle a été visée par des menaces de blocage. La Syrie continue d'appeler à la création de cette zone et engage les États dépositaires à assumer leurs responsabilités de bonne foi et à cesser de servir d'obstacle à la création de la zone et d'instruments de blocage, comme ils l'ont fait lors de la dernière Conférence d'examen du TNP.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de la République arabe syrienne de sa déclaration. L'orateur suivant est le Représentant des États-Unis d'Amérique. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous prie de m'excuser de demander à nouveau la parole, mais je me suis senti dans l'obligation de prendre la parole pour répondre à certaines des observations formulées au sujet des armes de destruction massive au Moyen-Orient. Peu de pays ont travaillé aussi dur que les États-Unis pour faire aboutir cette Conférence. Nous avons consacré énormément de temps et de ressources et fourni des efforts considérables pour que cela se réalise. Nous avons tenté dès le départ de garantir que la Conférence, une fois convoquée – repose sur un processus consensuel. Nous avons estimé, tout comme les autres dépositaires et en toute franchise, qu'il était important que tous les pays sentent qu'ils sont parties prenantes au processus, qu'ils ne seront pas mis à l'écart et que la démarche visant à aboutir à la tenue d'une conférence est une démarche juste et équitable. Concernant le fait que la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération n'aboutit pas à des résultats, et en réponse à une délégation ou un représentant qui, en substance, a reproché à trois pays d'avoir empêché la Conférence de parvenir à ce résultat, je dirais que ce n'est pas le cas. Je dis en toute franchise que nous savons exactement ce qui s'est passé à la Conférence d'examen à New York, et que nous avons essayé – et continueront d'essayer de construire un processus consensuel qui nous permettra, à terme, de tenir une conférence sur une zone exempte d'armes de destruction massive. Cependant, une approche visant à imposer à toutes les parties de la région un point de vue ou un programme particulier n'est en aucun cas un gage de succès pour la Conférence. Il sera donc important que quels que soient les efforts que vous fournissons pour aller de l'avant, ceux-ci soient fondés sur un consensus et que tous les pays de cette région se joignent librement aux arrangements conclus.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant des États-Unis de sa déclaration. L'orateur suivant est le Représentant de l'Égypte. Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

M. Atta (Égypte) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord vous exprimer ma reconnaissance quant à la manière dont vous conduisez les travaux de la Conférence à cette séance plénière, puisque c'est la première fois que je prends la parole en séance plénière sous votre présidence.

En ce qui concerne la zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, l'Égypte voudrait tout d'abord souscrire à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Indonésie au nom du Groupe des 21, déclaration qui traduit fidèlement notre position sur cette question. Je tiens également à remercier la délégation cubaine pour la manière dont elle a évoqué cette question. Je ne souhaite pas m'étendre sur notre position nationale à ce sujet, mais je voudrais clarifier un point. Le blocage des documents finaux de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'est pas uniquement lié à la question de la zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient : il était assez clair qu'en bloquant le document final ou tout autre résultat concerté sur une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, nous bloquons l'ensemble du processus du TNP ; l'échec de la Conférence d'examen n'est pas seulement lié au Moyen-Orient. Je vais répéter ici ce que la Représentante Permanente de Cuba a dit : le document sur le désarmement nucléaire était faible, et en bloquant la question du Moyen-Orient, nous avons également bloqué les autres documents de la Conférence.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant de l'Égypte de sa déclaration. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Cela ne semble pas être le cas. Je suggère que nous levions la séance pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière officielle aura lieu le jeudi 17 septembre, à 10 heures, et nous espérons être alors en mesure d'adopter le rapport annuel de la Conférence, même si nous devons voir lors de notre prochain débat ici si cela serait possible. Nos travaux d'aujourd'hui sont donc terminés. La séance est levée.

La séance est levée à 10 h 50.